



## Règlement du concours de dessin des enfants – Noël 2022

### Communauté de communes de L'Orée de la Brie

**Article 1** : La Communauté de communes de L'Orée de la Brie organise un concours de dessin dans le cadre des festivités de Noël sur les quatre communes de son territoire : Brie-Comte-Robert, Servon, Varennes-Jarcy et Chevry-Cossigny.

**Article 2** : Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 3 à 9 ans résidant ou non sur le territoire. La participation à ce concours est gratuite, avec un seul dessin par enfant.

**Article 3** : 3 catégories d'âge sont retenues

- 3 à 4 ans ;
- 5 à 6 ans ;
- 7 à 9 ans

**Le thème 2022 est le suivant : Mon plus beau Noël**

**Article 4** : Les dessins peuvent être réalisés selon le format désiré. Toutes les techniques sont acceptées : peinture, feutres, crayons, collage, gommettes, paillettes...

**Article 5** : Au dos du dessin devront figurer : Le **prénom**, le **nom**, **et l'âge** du participant, ainsi que son **adresse complète** (indispensable pour réponse à la lettre).

Un **numéro de téléphone** et une adresse mail si vous en possédez une.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique par la CCOB dans le but d'organiser le concours. Elles ne seront pas communiquées à des tiers. Ces données seront conservées pendant un an.

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier ou demander leur effacement conformément au RGPD.

**Article 6** : Pour chacune des catégories désignées à l'article 3, trois dessins seront sélectionnés par le jury et cela pour chaque commune. Il y aura donc **36** vainqueurs. Un lot récompensera chacun des gagnants.

**Article 7** : Le concours est ouvert **du 28 novembre au 17 décembre 2022 pour chaque commune.**

La désignation des gagnants se fera le mercredi 21 décembre 2022. Chaque gagnant sera informé personnellement. La remise des prix aura lieu le Mercredi 28 Décembre 2022 matin à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie sise 1 place de la Gare - 77170 Brie Comte Robert.

**Article 8** : Les dessins devront être déposés dans les boîtes aux lettres installées sur les quatre communes de la façon suivante :

- Brie-Comte-Robert : Square Arthur Chaussy **ou** dans la boîte aux lettres de la CCOB 1, place de la gare.
- Servon : Devant l'Hôtel de ville – 15 rue de la Poste
- Chevry-Cossigny : 20 rue Charles Pathé devant l'hôtel de ville.
- Varennes-Jarcy : Devant l'Hôtel de ville – Place Aristide Briand

Ces boîtes aux lettres accueillent également les courriers des enfants et liste de cadeaux pour le Père-Noël, auxquels chaque commune répondra individuellement à chacun.

**Article 9** : L'organisateur défini à l'article 1 est libre d'utiliser les dessins gagnants comme il le jugera utile. Les participants au concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative. En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

**Article 10** : Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

**Article 11** : Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

**Article 12** : Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 13** : L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment si les circonstances l'exigent et sans justification.

**Article 14** : Les enfants des élus pourront participer s'ils le souhaitent mais ne seront pas éligibles.